

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POUILLÉ

## SÉANCE DU 9 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-sept heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la mairie de la commune de Pouillé, sous la présidence de Monsieur Alain GOUTX, Maire.

Présents : Mesdames DESMONT V., FOUQUET-GRELET M-H., GILLET C.  
Messieurs ALBERT L., BOURRY B., FAVOREL G., GIBAUT D., LE POLLOTEC Y.,  
TARTOUE H., VENAILLE Y.

Absents excusés : BERTIN E., DELAUNAY F,

Madame BERTIN Elise donne pouvoir à Monsieur VENAILLE Yves  
Monsieur DELAUNAY Fabrice donne pouvoir à Monsieur ALBERT Laurent

Monsieur Bruno BOURRY a été nommé secrétaire.

### **23-2023 DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES 2023**

Procès-verbal de l'élection de trois délégués et trois suppléants, membres du collège électoral pour les Elections Sénatoriales.

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des Conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Conformément aux dispositions de l'article R.133 du Code Electoral, le bureau a été constitué de Monsieur FAVOREL Gérard, Monsieur VENAILLE Yves, Monsieur GIBAUT Damien, Madame GILLET Corinne.

Monsieur le Président a donné lecture :

1. Des articles transcrits ci-dessus du Code Electoral relatifs à l'élection des Sénateurs
2. Du décret fixant la date à laquelle les Conseils Municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le 24 septembre 2023 dans le département.
3. De l'arrêté n° 41-2023-22-00003 du Préfet convoquant à cet effet les Conseils Municipaux

### **ELECTION DES DELEGUES**

#### 1<sup>ER</sup> TOUR DE SCRUTIN

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de trois délégués.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à dix-sept heures quinze. Il a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins du vote trouvés dans l'urne 39

A déduire : bulletins blancs et nuls 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	37
Majorité absolue	7

Ont obtenu :

Monsieur VENAILLE Yves	11 voix
Monsieur GOUTX Alain	10 voix
Monsieur ALBERT Laurent	10 voix
Monsieur TARTOUÉ Hervé	6 voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués :

Monsieur VENAILLE Yves, né le 12/05/1951 à Pouillé a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat

Monsieur GOUTX Alain, né le 26/02/1947 à Paris 10<sup>ème</sup> a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat

Monsieur ALBERT Laurent né le 22/10/1961 à Cholet a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat

### ELECTION DES SUPPLEANTS

#### 1<sup>ER</sup> TOUR DE SCRUTIN

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de trois suppléants.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	39
A déduire : bulletins blancs et nuls	9

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	30
Majorité absolue	7

Ont obtenu :

Monsieur TARTOUÉ Hervé	11 voix
Monsieur LE POLLOTEC Yann	10 voix
Madame BERTIN Elise	9 voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés suppléants :

Monsieur TARTOUÉ Hervé, né le 10/06/1963 à Guérande a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur LE POLLOTEC Yann, né le 26/10/1972 à Villeneuve la Garenne a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Madame BERTIN Elise, née le 29/12/1978 à Tours a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

La séance a été levée à dix-sept heures quarante-cinq minutes.

Le Maire  
Alain GOUTX



Le secrétaire

